

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant son 98ème exercice s'étendant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés. De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

- * présentation des états financiers.
- * situation, activité et résultats de notre société durant l'exercice écoulé.
- * évolution prévisible et perspectives d'avenir.
- * évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi.
- * activité de la société en matière de recherche et de développement.
- * impact social et environnemental de l'activité de la société.
- * rémunération des dirigeants.

Présentation des états financiers

Il est utile de vous informer que les états financiers sont établis au siège de la société grâce à l'acquisition d'un logiciel générant les états et la liasse fiscale.

Situation:

2014 a été une moins bonne année que 2013 notamment du fait d'une situation géo politique compliquée et d'une chute de 50% des clientèles ukrainiennes et russes en juillet et août; cependant nous constatons un résultat net comptable de 182 091 euros.

Le résultat d'exploitation est passé de 468 092 en 2013 à 157 123 euros.

Le Gounod a été plus stable dans ses résultats.

Résultats

Le total du bilan avant répartition est de 4 976 045 euros contre 4 750 262 euros en 2013. Nous clôturons l'exercice par un bénéfice de 182 091 euros contre un bénéfice de 350.384 l'an dernier.

A l'actif : L'actif immobilisé a diminué et est passé de 3 766 387 euros en 2013 à 3 529 397 euros. Nous avons pu reprendre des investissements l'an dernier, votre conseil ayant autorisé un prêt de 200.000 euros mais nous avons limité les dépenses au maximum.

Au passif : Au 31 décembre 2014 les emprunts en cours auprès des banques se montent à environ 498 K€ contre 456 K€ en 2013. Nous avons évidemment honoré les mensualités des emprunts précédents, nous n'avons eu aucun découvert de trésorerie et avons réussi à négocier certains emprunts déjà en cours à un taux d'intérêt plus bas.

Au compte de résultat : le chiffre d'affaires des deux établissements a baissé de 341 835 euros. Les charges d'exploitation ont diminué de 14 615 euros et font ressortir un résultat d'exploitation positif de 157 123 euros en 2014 contre 468 092 euros en 2013, soit une diminution de 310 969 euros.

Les charges financières sont en baisse et passent de 21 564 euros en 2013 à 14 836 euros en 2014.

Le résultat courant avant impôts est de 144 534 euros et présente une baisse significative par rapport au résultat positif de 453 385 euros en 2013.

Evolution & perspectives d'avenir

2014 est une année de stabilisation, avec la traduction dans les chiffres des efforts entrepris de réduction des coûts et un retour à un bénéfice, malgré une baisse d'activité.

L'activité des premiers mois de 2015 est en hausse. Le reste de la saison d'été s'annonce plutôt bien et la baisse actuelle de l'euro nous est très favorable : la plupart de nos marchés sont hors zone euro.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

5 salles de bains ont été entièrement refaites au Splendid, ainsi qu'une suite présidentielle et 10 salles de bains au Gounod, ainsi qu'un changement d'ascenseur qui nous a permis de revoir nos contrats d'entretien; des changements de rideaux, meubles, etc. ont également été réalisés.

Les actions judiciaires intentées par notre ancien sous-traitant, Elsie Restauration sont toujours en cours :

= la Cour d'appel a rejeté les demandes d'indemnisation pour le supposé transfert du restaurant ; cependant un pourvoi en cassation a été formé, et donc nous sommes tenus de conserver des provisions importantes même si cet arrêt semble nous donner raison.

= un litige prud'homal de Monsieur Antoine Pievergue, gérant de fait d'Elsie restauration et qui prétend obtenir des dommages intérêts judiciaires et contractuels; le jugement de première instance devrait être rendu en mai 2015.

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Nous vous donnons les informations suivantes, conformément à l'article L.233-13 du Nouveau Code de Commerce :

1. Personnes physiques et morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, ou de la moitié du capital social :

* plus de $1/20^{\circ}$ du capital : Mme A.M. TSCHANN

* plus de $1/10^{\circ}$ du capital : Mme S.ROCKMORE, Mr

M.H.TSCHANN; Mr J.M.TSCHANN

* plus de $1/5^{\circ}$ du capital: néant

* plus de $1/3^{\circ}$ du capital : SOPATEL

* plus de $1/2$ du capital : néant

2. Modifications intervenues au cours de l'exercice social :

Le cours de notre action est stabilisé autour de 170 euros avec un volume d'échange qui a progressé depuis l'augmentation de capital.

Affectation du résultat :

1 /Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 182 091 euros. Votre conseil vous propose d'affecter une partie de ce résultat au report à nouveau et le solde en distribution de dividende à raison de ... euros par action.

L'affectation que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir approuver cette affectation.

2/Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons les mises en distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Net

Exercice 2013 : 1.80 euros par titre, distribution en 2014 sur exercice 2013

Exercice 2012 : 0

Exercice 2011 : 0

3/ Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 mars 1967 et faisant apparaître les résultats de la société, au cours des cinq derniers exercices.

	2014	2013	2012	2011	2010
CAPITAL FIN EXERCICE					
capital social	1 995 120	1 995 120	1 995 120	1 995 120	1 995 120
Nombre d'actions ordinaires	58 680	58 680	58 680	58 680	58 680
nombre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
nombre maxi d'actions futures à créer / conversion obligations / exercice droit de souscription					
OPERATIONS - RESULTATS DE L'EXERCICE					
chiffre d'affaires HT	5.736.915	6.078.750	5.733.748	4.928.631	3.207.070
résultats avant impôts					
Amortissements - provisions	751 809	899.028	441 109	1.283.670	540.685
impôt sur les bénéfices	(1072)	(7480)	(7800)	1.444	(10.556)
participation salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts	182.091	350.384	(82.084)	261.070	157.487
résultat distribué		105.624	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
résultat après impôts, part. salariés, mais avant amortissements - provisions	12.83	15.45	7.65	21.85	9.39
résultat après impôts, participation salariés, amortissements - provisions	3.10	5.97	(1.40)	4.45	2.68
dividende brut versé à chaque action	0	1.80	0	0	0
PERSONNEL					
effectif moyen équivalent temps plein	72	71	69	59	39
montant masse salariale	2 034.127	1 946.978	1.968.764	1.775.296	1.123.885
Montant sommes versées au titre des avantages sociaux	871.922	809.051	818.636	718.387	432.208

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 et suivants du NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Dans son rapport spécial, votre commissaire aux comptes vous informe de conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 et suivant du nouveau Code de Commerce et nous vous demanderons de bien vouloir les approuver définitivement.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous avons poursuivi une politique de forte présence sur Internet et avons développé nos fichiers et bases de données avec une refonte de notre moteur de réservation sur le site en liaison avec Warwick.

Nous avons encouragé des partenariats artistiques pour avoir un sujet de communication sur les hôtels et le spa.

Malgré la crise, nous avons poursuivi une présence commerciale forte sur les principaux marchés; nous avons également exploré avec succès de nouveaux modes de vente, notamment avec les coffrets cadeaux et les ventes privées.

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Socialement nous avons bien évidemment respecté la législation française sur le travail clandestin et la durée du travail ; les organes de représentation du personnel sont actifs: représentants du personnel, délégué syndical, comité d'entreprise, et comité hygiène et sécurité.

Le Splendid a obtenu un Eco Label Européen consacrant les efforts accomplis depuis plusieurs années.

Les 2 hôtels ont été classés avec les nouvelles normes.

Le rapport de gestion devant rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au 31.12.2014, nous confirmons qu'aucun salarié autre que Monsieur TSCHANN Michel en sa qualité de président, et Henri Tschann en sa qualité de directeur général ne sont actionnaires de la société à cette date. Ils possèdent respectivement 6820 et 350 actions

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quarter du Code des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne font pas ressortir de dépenses et de charges telles que prévues à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de Commerce, nous sommes tenus de compléter votre information concernant les rémunérations totales et les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société elle-même et par les sociétés qu'elle peut contrôler.

A ce titre, nous vous indiquons qu'il a été perçu au cours de l'exercice 2014 :

* Par votre Président, Monsieur Michel H. TSCHANN :

Au titre de son contrat de travail de directeur salarié au sein de votre société, un salaire brut annuel de 59 657.45 euros (correspondant au salaire lui-même majoré de l'indemnité de nourriture).

* Par votre administrateur, Monsieur Henri TSCHANN :

Au titre de son contrat de travail, de directeur des opérations au sein de votre société, un salaire brut annuel de 37 156.40 euros (correspondant au salaire lui-même majoré de l'indemnité de RTT et de l'indemnité de nourriture).

Nous sommes également tenus de vous communiquer la liste de l'ensemble des mandats et fonctions rémunérés ou non détenus par chacun des mandataires

sociaux dans toute société, contrôlée ou non, et même étrangère. Cette liste est annexée au présent rapport.

ACTIONNARIAT SALARIE

Les seuls salariés à détenir des actions de la société sont Messieurs Henri et Michel Tschann ; dans les conditions prévues aux articles L 3332-18, L3332-19 et L3332-20 du Code du Travail ET 1225-129-6, alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous rappelons que la participation des salariés au capital doit être au moins égale à 3% du capital social.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Votre filiale Sarl Hotel Gounod a été absorbée et n'existe donc plus.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application de l'article L441-6-1, alinéa 1 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent faire un rapport sur la décomposition des soldes des dettes fournisseurs à la clôture, par dates d'échéance.

Ce rapport est annexé.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Les dispositions légales des articles L225-37 et L225-68 du Code de Commerce relatives au Rapport du Président sur le contrôle interne, s'appliquent aux sociétés offrant leurs titres au public sur un marché réglementé. Or la société SHIN offre ses titres au public sur le marché OTC qui n'est pas un marché réglementé ; ces dispositions ne sont donc pas applicables.

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE DE LA SHIN du 19 juin 2015.**

1° RESOLUTION : L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 puis la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits comptes et, en conséquence, donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé et clôturé le 31 décembre 2014.

2° RESOLUTION : L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce, approuve la convention relative aux prestations consenties à la SARL SOPATEL.

3° RESOLUTION:

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce, approuve la convention relative aux opérations de trésorerie avec certains actionnaires.

4° RESOLUTION : L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la somme de 123 411 euros au compte « Report à nouveau » et le solde en distribution de dividende à raison de 1euro par action soit la somme totale de 58 680 euros.

5° RESOLUTION : L'assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre DUTEN pour une durée de six années.

6° RESOLUTION : L'assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'administrateur, pour une durée de six années, de la S.A.R.L. SOPATEL, représentée par sa gérante Madame Machiko WAKAI TSCHANN.

7° RESOLUTION L'assemblée donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie du présent procès-verbal à effet d'effectuer toutes formalités nécessaires.